



Communiqué de presse

Le 11 avril 2014

Mortalités mytilicoles Réunion avec les professionnels pour évaluer la situation

La surmortalité des élevages de moules de la Baie de l'Aiguillon-sur-mer depuis la mi-mars a conduit les services de l'Etat et les collectivités territoriales à évaluer la situation avec les professionnels de Vendée et de la Charente-Maritime.

Une réunion pour évaluer l'étendue des mortalités s'est tenue sur ce sujet ce jour à la préfecture de la Vendée en présence du Préfet de la Vendée, de M. Bruno RETAILLEAU Président du Conseil Général, de M. Hugues FOURAGE Député et des représentants des professionnels M. Yannick MARIONNEAU Vice-Président du Comité Régional de la Conchyliculture (C.R.C) , Mme Marion PETIT (C.R.C.), M. Emmanuel BERTAUD Vice-Président du syndicat conchylicole de l'Aiguillon-sur-mer.

Les services de l'Etat ont saisi l'Ifremer pour connaître l'origine de ces mortalités. Les résultats devraient être connus la semaine prochaine.

Dans l'attente, les Préfets de la Vendée et de la Charente-Maritime ont saisi le Secrétariat d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche lui demandant d'étudier la mise en place de mesures de soutien à la profession au nom de l'Etat (allègement de charges et exonération de redevances).

En parallèle, une mission d'enquête au titre des calamités agricoles est organisée par les services de l'Etat dès la semaine prochaine.

Le directeur de la Banque de France a été saisi pour que le médiateur du crédit intervienne auprès des organismes bancaires pour étudier des étalements d'échéances de crédit.

En fonction de l'évolution de la situation et des possibilités réglementaires, des mesures de soutien au secteur seront recherchées en partenariat avec les collectivités locales dans le cadre de leurs compétences.

